

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

Le mardi 14 octobre 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mardi 7 octobre 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
45	10	11	13

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, M. DONZEL, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUILLET, M. GUINET, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LALLEMENT, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERIOD, M. RAVOT, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : Mme ANTUNES, M. BENOIT, M. de LEMPS, M. DRUET, M. DUPONT Noël, M. FOUILLAND, M. KAYGISIZ, M. MARTINEZ, M. MILLET, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. ARMETTA, M. DOCHE, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), M. HARMEL (pouvoir à M. MATZ), Mme COMUZZI (pouvoir à Mme RAVET), M. BOURGEAIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLET (pouvoir à Mme EMIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à Mme LIEVIN), M. GUENRO (pouvoir à M. AUBOEUF), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. PERRAUD), M. LENSEL (pouvoir à M. THOMASSET), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme BEY), M. MOINE (pouvoir à M. MONACI), Mme SERRE (pouvoir à M. DONZEL).

=====

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme LIEVIN Karine, Secrétaire de séance.

Modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Haut-Bugey – Retrait des délibérations du Conseil d'agglomération du 10 avril 2025.

Rapporteur : Mme ESCODA

Par arrêté n°500/2024 du 4 juin 2024, le Président a prescrit la procédure de modification n°12 concernant l'installation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Condamine.

La procédure de modification n°12 a été engagée pour permettre l'inscription d'une étude de discontinuité au sein du PLUi-H et autoriser la délivrance des autorisations d'urbanisme relatives au projet. **La modification a ainsi pour seul but d'inscrire réglementairement l'étude de discontinuité.**

Le projet de modification n°12 a fait l'objet d'un examen au cas par cas de l'Autorité Environnementale. Par décision en date du 13 août 2024, celle-ci a conclu que le projet de modification devait faire l'objet d'une évaluation environnementale. Haut Bugey Agglomération a adressé le 2 novembre 2024 un recours pour contester cette décision. L'autorité environnementale a confirmé sa décision par réponse en date du 28 novembre 2024.

Le conseil d'agglomération a acté le 10 avril 2025 par délibération la décision de ne pas réaliser d'évaluation et a approuvé la modification.

Cette dernière délibération a fait l'objet d'un recours gracieux de Madame la Préfète le 27 mai en raison de l'absence de réalisation d'une évaluation environnementale constituant un vice de procédure, demandant le retrait de la délibération d'approbation et de procéder à une évaluation environnementale.

Par un courrier du 18 juin 2025, HBA a répondu à ce recours gracieux en contestant la position de la MRAE et en demandant à Madame la Préfète de revoir sa position. HBA a fait notamment valoir que ce projet modeste présentait toutes les garanties nécessaires pour espérer une issue favorable : une parcelle communale anthropisée – il s'agit d'une décharge d'ordures ménagères en friche - en ligne avec la doctrine de la CDPENAF, un règlement du PLUi-H qui l'autorise, un porteur de projet sérieux.

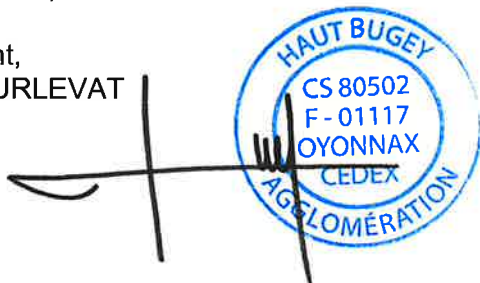
Le 18 septembre, le Tribunal administratif de Lyon nous informe du déféré préfectoral à l'encontre des deux délibérations prises le 10 avril.

Le Conseil d'agglomération,
Par 58 voix pour,

- **RETIRE** la délibération du Conseil d'agglomération du 10 avril 2025 décidant de ne pas réaliser une évaluation environnementale.
- **RETIRE** la délibération du Conseil d'agglomération du 10 avril 2025 approuvant la modification n°12 du PLUi-H.

Fait à Oyonnax, le 14 octobre 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



La secrétaire de séance,
Mme Karine LIEVIN

A handwritten signature in black ink, belonging to Mme Karine Lievin, the secretary of the meeting.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu

Objet de l'acte : de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Haut-Bugey - Retrait des
délibérations du Conseil d'agglomération du 10 avril 2025.

.....

Date de décision: 14/10/2025

Date de réception de l'accusé 17/10/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 141025_2025115

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251014-141025_2025115-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 12_MODIF12_RETRAIT_DELIB+ADOTPTION.pdf (99_DE-001-
200042935-20251017-141025_2025115-DE-1-1_1.pdf)

